

## **REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2018**

Etaient présents :

M. Jean-François LOSCH, Maire

MM Max JACQUOT, Marc BIAGIOLI ; Mmes Jocelyne BASTIEN, Nathalie DAMIEN Adjoints  
MM., Arnaud BURGIN, Daniel PHILIPPE,  
Jean-Pierre BAZELAIRE Mmes Denise MARULL, Joëlle WIRTZ, Aurélie WOLLERT (absente –  
excusée)

Ont donné procuration :

Michaël LAFLOTTE à Jean-François LOSCH  
Yves CLARIS à Max JACQUOT  
Anne WEISDORF à Marc BIAGIOLI  
Philippe DEBREUX à Jocelyne BASTIEN

Jocelyne BASTIEN est élue secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du Procès Verbal du 29 novembre 2018
- 2- Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune de Lessy

#### **1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2018**

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **2 –CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE METZ MÉTROPOLÉ ET LA COMMUNE DE LESSY**

Le Maire rappelle que dans le cadre de son passage en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Metz Métropole s'est vue transférée les compétences prévues à l'article L.5217-2 du CGCT et notamment les compétences « création, aménagement et entretien de la voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement » et « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

A cet effet, Metz Métropole propose la signature d'une nouvelle convention qui a pour objet de préciser les modalités de gestion des équipements et ouvrages publics liés.

Ces prestations seront réalisées par la commune pour le compte de Metz Métropole en fonction des besoins de la commune.

Cette convention est dédiée au petit entretien de voirie, actualisée sur la base des montants financiers validés lors de la CLECT.

Cette convention annule et remplace la convention transmise au printemps 2018 (elle se substitue donc en tout point à cette dernière).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Le Maire à signer ladite convention.

### **Informations diverses :**

- DIA :
  - Rue du moulin
  - 16 rue de l'hermitage
  
- Discussion sur la sécurité du parc informatique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30